



Novembre 2021

## ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-la-Ville sont convoqués en assemblée ordinaire **le mardi 21 décembre 2021 à 20.00 h. précises** à la salle polyvalente de Pont-la-Ville.

### **TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ; il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet.
2. Règlement sur les finances communales ; il peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet.
3. Rapport de la Commission financière sur le règlement des finances communales et approbation
4. Budget 2022
  - 4.1. Compte de résultat
  - 4.2. Compte des investissements
  - 4.3. Dépenses nouvelles
    - 4.3.1 Convention entre la Commune de Pont-la-Ville et la Commune de la Roche pour la prise en charge du déficit de l'accueil extra-scolaire
    - 4.3.2 Assainissement du site pollué « Le Péniclet »
    - 4.3.3 Réfection et transformation du café-restaurant
    - 4.3.4 Etude concernant la mise en séparatif du « Pré-du-Grenier »
    - 4.3.5 Transformation de l'école
    - 4.3.6 Equipement des terrains à bâtir « Sur Momont »
  - 4.4. Prix de vente des terrains à bâtir « Sur Momont »
5. Information concernant la planification financière
6. Rapport de la Commission financière sur le budget 2022 et approbation
7. Présentation et approbation du règlement sur la composition et la détention de chiens ; il peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet
8. Divers

**Le Conseil communal**

**Selon les directives de la Préfecture de la Gruyère, un plan de protection a été élaboré. La distance sera respectée. Le port du masque ainsi que la désinfection des mains seront obligatoires. Une liste de présence sera également effectuée.**